



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 66415

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur le rapport 2014 sur "les solitudes en France" réalisé par l'observatoire de la Fondation de France. Ce rapport dresse, en effet, un constat sans appel : l'isolement des Français est de plus en plus installé et accentué, et ils sont désormais cinq millions à ne pas avoir de relations sociales - soit un million de plus qu'en 2010. Ainsi, selon ce rapport, 1 Français sur 8 est seul (contre 1 sur 10 en 2010), et 1 sur 3 risque de le devenir (1 sur 4 en 2010). Plus spécifiquement, de toutes les générations, celle de 75 ans et plus est celle qui a été la plus impactée par la montée des solitudes en France. On constate également que l'isolement augmente également chez les plus jeunes. Par ailleurs, la solitude progresse dans les grandes agglomérations : 13 % des habitants des grandes métropoles sont seuls (contre 8 % en 2010) et 36 % de Français n'ont pas ou peu de contact avec leurs voisins. Aussi, pour lutter contre ce délitement croissant des liens sociaux, elle lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à ce rapport au terrible constat et s'il ne conviendrait pas, par exemple, de reprendre à l'échelle nationale une initiative comme la fête des voisins.

Texte de la réponse

Une attention toute particulière a été portée par le Gouvernement à l'isolement des personnes âgées. En effet près d'un quart des personnes en situation d'isolement relationnel est composé de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes (fondation de France, 2013). La part des âgés isolés augmente fortement. Lutter contre l'isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées. C'est pourquoi avec le soutien des associations, le Gouvernement a procédé au lancement du plan national MONALISA (mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier dernier la charte nationale MONALISA a été signée entre la Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'autonomie et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Ce plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement dans l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la charte nationale. MONALISA est une démarche d'innovation sociale favorisant la complémentarité entre l'action des professionnels engagés sur le champ de l'âge et celle des bénévoles. Des moyens spécifiques ont été mobilisés pour assurer une structuration nationale des initiatives ainsi que le lancement d'actions de communication et de formation. La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie s'est engagée à apporter son soutien financier à hauteur de 784 000 euros dans le cadre d'un contrat pluriannuel de trois ans. L'agence du service civique s'impliquera également dans une perspective de renouvellement du bénévolat et de promotion des liens intergénérationnels. Le rapport annexé au projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 17 septembre 2014, conforte la volonté du Gouvernement d'accompagner le déploiement de cette mobilisation nationale qui sera fortement soutenu et qui s'inscrira dans les grands chantiers suivis par le

nouveau haut conseil de la famille et des âges de la vie.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66415

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Ministère attributaire : Handicapés et lutte contre l'exclusion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8576

Réponse publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 6009